



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 3 JUILLET 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
26	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Jean-Marie LEBRE, Amor BOUKHECHAM, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Régis POSTIAUX, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST, Aurélie GROSSO, Michèle BOURGUE, Michel ROUSSIER, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS, Audrey SERAFINI

Conseillers Municipaux absents : Paul GAILLARD, Lydie MILAD

Délibération N° 86/23

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION D'ECHANGE DE DONNEES – PREVENTION DE L'EVITEMENT SCOLAIRE

Rapporteur : Madame RICARD

Dans le cadre de la prévention de l'évitement scolaire, La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ont la volonté de mettre à disposition des communes leurs données sociales disponibles et leur expertise.

La convention a pour objet d'améliorer le suivi de l'obligation scolaire prévu par l'article 131-6 modifié par Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019-art16 du Code de l'Education. La commune pourra solliciter la CAF et la MSA pour mettre à disposition des données concernant les allocataires de son territoire d'intervention.

La convention définit et encadre les modalités de la mise à disposition des données à caractère personnel conformément au « Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ».

Elle est signée entre La CAF des Bouches-du-Rhône, la MSA et la commune de La Roque d'Anthéron.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention d'échange de données – prévention de l'évitement scolaire

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

DIT que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Nathalie REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023 1

Application agréée E-legalite.com

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le **13 JUIL, 2023**

Et de la publication ou notification le **13 JUIL, 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2023 ²

Application agréée E-legalite.com